

Une sortie de piste tout en douceur



Au mois d'avril, la CCI cesse de gérer l'aéroport des Ardennes à Belval. L'Etat a transféré cet équipement dans le domaine et les compétences du Conseil général des Ardennes. Passage de témoin.

L'aéroport des Ardennes couvre 140 hectares à Belval, à six kilomètres de Charleville-Mézières. Classé en catégorie C, il est équipé d'une piste en dur de 1 500 mètres qui ne dispose plus de système de précision d'atterrissage et sur laquelle la puissante Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a interdit les atterrissages et les décollages de nuit.

Toutefois, l'aéroport des Ardennes accueille de jour des vols commerciaux (108 en 2007), des vols de voyages d'affaires à bord d'appareils privés, des vols sanitaires et des vols ministériels et de transports de forces de l'ordre ; il accueille en outre des vols d'équipes de journalistes couvrant des événements sportifs dans la région. Il est aussi la base des mouvements (plus de 8 000 l'an passé) d'appareils de l'association « Les Ailes Ardennaises », des clubs locaux d'ULM et de parachutisme et de quelques pilotes privés.

Sur l'aéroport des Ardennes travaillent quatre personnes : deux agents de la CCI chargés de la maintenance et deux sapeurs-pompiers rémunérés par la CCI sur des fonds d'investissement des aéroports et du transport aérien (FIATA) gérés par la DGAC.

L'Etat avait confié depuis longtemps à la CCI des Ardennes l'exploitation de l'aéroport de Belval. Mais à la suite de la mise en place de l'acte II de la décentralisation, l'Etat a lancé un appel à candidatures afin de concéder complètement la gestion de certains aéroports régionaux aux collectivités locales ou aux chambres consulaires.

Ne pas s'en désintéresser

La CCI était exploitante de l'aéroport des Ardennes jusqu'en août 2005. Elle n'a pas souhaité faire acte de candidature. En revanche, s'étant porté candidat, le Conseil général des Ardennes a obtenu de l'Etat la concession. L'assemblée départementale a demandé à la CCI de gérer l'aéroport jusqu'au 30 avril 2008 afin de lui laisser le temps de choisir à bon escient un exploitant privé (délégation de service public).

"Nous dépensons un budget de 800 000€ par an pour gérer cet aéroport, explique aujourd'hui Géraud Spire, Président de la CCI des Ardennes. Nous avons constaté l'an passé un déficit d'exploitation de 250 000€. C'était beaucoup trop onéreux pour notre chambre consulaire. Mais cet aéroport est un équipement indispensable à l'attractivité des Ardennes. C'est un acteur économique de premier plan. La CCI ne s'endésintéressera pas. Elle continuera à le promouvoir auprès de ses ressortissants. Elle est prête d'ailleurs à aider le Conseil général dans une recherche efficace d'investisseurs qui moderniseront et relanceront l'aéroport des Ardennes".

Renseignements : le dossier de décentralisation des aéroports est consultable en ligne sur le site www.aviation-civile.gouv.fr